

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 05 SEPTEMBRE 2023**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 36  
Nb. de représentés : 13  
Nb. d'absents : 4

L'an deux mille vingt-trois, le cinq septembre à 17h39, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

**AFFAIRE N° 28/1278 :**

ZAC de Bois d'Olives - Prolongation de la concession avec la SEMADER

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, VALY Nazir, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

**REPRESENTE (S) :**

MM. TEVANE Jean François (par Monsieur Mohammad OMARJEE), FERDE Thérèse (par Monsieur MINATCHY Mariot), FATIMA Sofa (par Madame TAYLLAMIN Patricia), POTIN Philippe (par Monsieur TAN Willy), BRET Jean Paul (par Monsieur DAMOUR Kichena), NASSIBOU Guilaine (par Madame GUIEN Marie Claire), KHELIF David (par Madame PAPY Anne Marie), HOARAU Berthe Denise (par Madame SIGISMEAU Béatrice), LORION David (par Monsieur DIJOUX Stéphan), MALIDI Mariaty (par Madame JETTER Régine), BALAYA GOURAYA Armand (par Monsieur ANDA Jean Gaël), SAUTRON François (par Madame HOARAU Brigitte), BOYER Marie Pascaline (par Monsieur RAVAT Adame).

**ABSENTS :**

MM. AHO NIENNE Sandrine, DAFFON Amédée Albert, MOREL Didier, BELLON Stéphen.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Christelle RIVIERE pour remplir les fonctions de secrétaire. Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité que la séance se tienne à huis clos par nécessité d'ordre public.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 11 septembre 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 30 août 2023.



Le Maire



Michel FONTAINE

Accusé de réception en préfecture  
N° 219740163-20230905-28-1278-DE  
Date de télétransmission : 11/09/2023  
Date de dépôt en préfecture : 11/09/2023

**Affaire n°28/1278 : ZAC de Bois d'Olives - Prolongation de la concession avec la SEMADER.**

*Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine*

Le Maire rappelle à l'Assemblée que, par convention en date du 25 novembre 1997, reçue en Sous - Préfecture de Saint-Pierre le 4 décembre 1997, notifiée le 12 décembre 1997 et avenants n°1 du 23 décembre 2003 et n°2 du 7 février 2005, la Commune a concédé à la SEMADER l'opération d'aménagement public de la ZAC BOIS D'OLIVES.

Le Maire informe également qu'une convention de financement en date du 10 novembre 1998, reçue en Sous - Préfecture de Saint-Pierre le 16 novembre 1998, a été établie pour préciser les modalités de financements de la ZAC à réaliser par la SEMADER et des équipements primaires à réaliser directement par la Collectivité.

La ZAC BOIS D'OLIVES est dotée de 438 logements à dominante collectif. Des commerces de proximité, un lycée, une école, donnent au quartier un caractère dynamique.

La seconde phase de travaux du Parc Urbain de Bois d'Olives constitue le dernier élément de programme de la ZAC devant être livré.

En effet, une première phase de travaux du parc livrée en 2015, consistait en des travaux de nivellement et à la mise en place du système d'éclairage public. Ces travaux ont été financés par la Ville de Saint Pierre.

La seconde phase de travaux du parc a débuté en 2019, avec une livraison initialement envisagée au 1<sup>er</sup> trimestre 2020. Cependant la crise de la COVID 19 et l'infructuosité de la consultation menée pour l'attribution du dernier marché de travaux (Lot n°4 : réalisation d'une passerelle) et la survenance d'imprévus administratif et technique (non maîtrise du délai d'intervention du concessionnaire pour le raccordement électrique des ouvrages sur son réseau existant, délai de commande de matériel pour la reprise d'actes de vandalisme sur les ouvrages réalisés, ...) ont provoqué un retard conséquent sur la finalisation des travaux et par la même la clôture technique administrative et financière de l'ensemble de l'opération.

Une prorogation de la CPA de la ZAC BOIS D'OLIVES jusqu'au 31/12/2023 doit être envisagée afin de permettre la finalisation de la clôture technique administrative et financière de l'opération dans des conditions optimales.

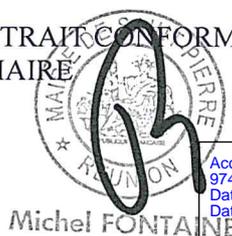
- Vu l'exposé ci-dessus et la volonté de remettre la ZAC au concédant dans des conditions optimales,

**Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :**

- **D'APPROUVER l'avenant n°11 à CPA « ZAC de Bois d'Olives » permettant la prorogation de la durée de la convention publique d'aménagement de 3 mois supplémentaires, soit une fin programmée de la concession au 31 décembre 2023,**
- **D'AUTORISER le Maire ou l'un de ses adjoints à SIGNER tous documents afférents à cette affaire.**



P/EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE



Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20230905-28-1278-DE  
Date de télétransmission : 11/09/2023  
Date de réception préfecture : 11/09/2023

Michel FONTAINE